

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'enseignement supérieur
et de la recherche

Arrêté du

fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence

NOR : ESRS1331573A

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-2, L. 613-1, D. 613-1 et D. 613-6 ;

Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 modifié relatif à la licence ;

Vu l'arrêté du _____ fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, notamment son article 3 ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 17 décembre 2013,

Arrête :

Article 1^{er}

L'intitulé du diplôme national de licence est défini par un nom de domaine et de mention dans les conditions fixées par l'arrêté du _____ susvisé. La nomenclature des mentions est précisée en annexe du présent arrêté.

Article 2

Les dispositions du présent arrêté sont applicables à la rentrée universitaire 2014 pour la mise en œuvre, en première année de licence, des mentions de licence.

Article 3

La directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

Geneviève FIORASO

ANNEXE

Administration publique
Droit
Economie
Gestion
Economie et gestion
Administration économique et sociale
Science politique
Sciences sanitaires et sociales
Humanités
Histoire
Histoire de l'art et archéologie
Géographie et aménagement
Sociologie
Psychologie
Sciences de l'éducation
Philosophie
Théologie
Sciences sociales
Sciences de l'Homme, anthropologie, ethnologie
Sciences du langage
Information-communication
Arts
Arts plastiques
Arts du spectacle
Musicologie
Lettres
Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales
Langues étrangères appliquées
Lettres, langues
Informatique
Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales
Mathématiques
Physique
Chimie
Physique, chimie
Sciences de la vie
Sciences de la Terre
Sciences de la vie et de la Terre
Sciences et techniques des activités physiques et sportives
Electronique, énergie électrique, automatique
Mécanique
Génie civil
Sciences pour la santé
Sciences et technologies
Sciences pour l'ingénieur